

Certificat Factor sur le "4X Long Index linked to Adidas AG"

DESCRIPTION DU PRODUIT

Grâce aux Certificats Factor, l'investisseur peut bénéficier de manière amplifiée (par effet de levier) de la hausse (produits Leveraged Long Index) ou de la baisse (produits Leveraged Short Index) des cours d'une valeur de référence. L'effet de levier y demeure constant. A cet effet, le Certificat Factor se fonde non pas sur la valeur de référence elle-même en tant que sous-jacent, mais sur un indice (Indice Facteur). Cet Indice Facteur reflète quotidiennement la variation en pourcentage du cours d'une valeur de référence par rapport à son cours de clôture de la veille, avec un facteur (levier) constant. En raison de l'effet de levier de l'indice, les Certificats Factor permettent d'obtenir des gains amplifiés au-delà d'un rapport proportionnel, mais également des pertes amplifiées de la même manière (jusqu'à une perte totale effective du capital investi en cas de sous-jacent sans valeur). Les pertes supérieures à la valeur de seuil fixé sont au moins atténuées par le mécanisme d'ajustement intra-journalier de l'Indice Facteur. Pour de plus amples détails sur le mode de fonctionnement et les risques des Certificats Factor, veuillez consulter les explications ci-après ainsi que le "Index Guide" (guide relatif à l'indice) disponible à l'adresse <https://indices.vontobel.com>, qui contient les principes de calcul et de publication de l'Indice Facteur ainsi que les définitions des termes utilisés en relation avec cet indice.

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Informations sur le Produit

Emetteur	Bank Vontobel AG, Zürich (Standard & Poor's A; Moody's A1)
Lead Manager	Bank Vontobel AG, Zurich
Agent payeur, lieu d'exercice et agent de calcul	Bank Vontobel AG, Zurich
Catégorie de produit ASPS	Certificat avec Constant Levier (2300). Voir également www.svsp-verband.ch .
Avertissement concernant les risques	Les Certificats Factor sont exposés à des variations de cours (qui peuvent être importantes) et comportent un risque de pertes élevé. Dans des circonstances défavorables, en dépit du seuil prévu par le Certificat Factor ou par le sous-jacent sur lequel il se fonde (Indice Facteur), il peut se produire une perte (même au cours d'une journée) qui, considérée sous l'angle économique, se rapproche beaucoup d'une perte totale du capital investi (y compris du montant des frais éventuels liés à l'acquisition d'un Certificat Factor). En outre, l'investisseur doit être conscient que des moins-values peuvent également se produire lors des évolutions latérales (le cours augmente et baisse alternativement) de la valeur de référence. Avant d'investir dans des Certificats Factor, il est conseillé aux investisseurs de lire attentivement toutes les remarques concernant les risques (voir notamment "Principaux risques pour l'investisseur" ci-dessous) et de s'informer sur les risques associés au produit en faisant appel à un conseiller compétent.
Sous-jacent (Indice Facteur)	4X Long Index linked to Adidas AG (plus de détails sur le sous-jacent, voir plus bas "Description du sous-jacent" et "Concept (Indice Facteur)")
Prix de référence au jour d'émission	EUR 100.00
Prix d'émission	CHF 12.20
Ratio	1 Certificat Factor correspond à 0.1 "4X Long Index linked to Adidas AG"
Fixing initial	13 mai 2014
Date de paiement	20 mai 2014
Durée de vie	Open End
Monnaie de référence	CHF; l'émission, le négoce et le remboursement s'effectuent dans la monnaie de référence
Valeur suisse / ISIN / Symbole TK	2438 6990 / CH0243869903 / FI4LAS
Date d'évaluation	La date d'évaluation correspond à la date de résiliation ou d'exercice concernée (telle que définie ci-après aux paragraphes "Droit de résiliation de l'émetteur" et "Droit d'exercice de l'investisseur" respectivement). Dans le cas où la date d'évaluation n'est pas un "jour d'indice" (c'est-à-dire un jour au cours duquel l'agent de calcul de l'indice calcule et publie habituellement le sous-jacent (Indice Facteur) en fonction du concept indicial sur lequel se fonde ledit sous-jacent, voir le "Index Guide" (guide relatif à l'indice), la date d'évaluation sera différée au jour d'indice suivant.
Montant du paiement	Le montant du paiement correspond, en tenant compte du ratio, au prix de référence du sous-jacent (Indice Facteur) à la date d'évaluation déterminante, converti le cas échéant dans la devise de référence (l'agent de calcul détermine le cours de conversion à sa seule discrétion à la date d'évaluation, au moment de la constatation du prix de référence). Le paiement s'effectue à la date de valeur de 5 (cinq) jours ouvrables bancaires après la date d'évaluation.

Informations Supplémentaires

Taille d'émission	1'000'000 Certificats Factor, la taille peut être augmentée
Droit de résiliation de l'émetteur	L'émetteur a le droit de résilier tous les Certificats Factor en cours, aux fins d'un remboursement anticipé, sans fournir de motif, à une date de résiliation (" <i>date de résiliation</i> "; à partir de juin 2014). La date de résiliation correspond au dernier jour ouvrable bancaire de chaque mois de l'année. Le préavis correspondant, qui doit mentionner la date de résiliation, doit être publié au moins 5 (cinq) jours ouvrables bancaires avant ladite date d'entrée en vigueur de la résiliation. Dans ce cas, la durée de vie des Certificats Factor prend fin prématurément. En cas de résiliation, la détermination du montant du paiement s'effectue à la date d'évaluation. Le paiement correspondant est versé à l'investisseur à la date de valeur de 5 (cinq) jours ouvrables bancaires après la date d'évaluation. Le paiement du montant dû entraîne l'expiration de tous les droits issus des Certificats Factor résiliés.
Droit d'exercice de l'investisseur	Outre la possibilité de vendre des Certificats Factor, en bourse et hors bourse, pendant les horaires de négoce concernés, l'investisseur a le droit, sous réserve d'une résiliation préalable par l'émetteur, d'exercer ses Certificats Factor le dernier jour ouvrable bancaire de chaque mois, à partir de juin 2014 (" <i>date d'exercice</i> "). La notification d'exercice doit être effectuée au plus tard 5 (cinq) jours ouvrables bancaires avant la date d'exercice, par téléphone et par fax, auprès de l'agent payeur et de calcul, en indiquant les renseignements essentiels à l'exercice en bonne et due forme (c'est-à-dire le nom et l'adresse du détenteur, la déclaration pour faire valoir le droit d'exercice, la dénomination exacte [comprenant le code ISIN] et le nombre des droits-valeurs qui doivent être exercés, les instructions de règlement pour la banque dépositaire). La notification d'exercice constitue un engagement irrévocable à compter de sa réception par l'agent payeur et de calcul. Les notifications d'exercice dont le contenu est incorrect ou qui parviennent tardivement à leurs destinataires sont en principe sans objet et ne seront pas traitées en tant que notifications d'exercice en ce qui concerne les jours d'exercice suivants. En cas d'exercice, la détermination du montant du paiement s'effectue à la date d'évaluation. Le paiement correspondant est versé à l'investisseur à la date de valeur de 5 (cinq) jours ouvrables bancaires après la date d'évaluation. Le paiement du montant dû entraîne l'expiration de tous les droits de l'investisseur issus des Certificats Factor exercés.
Perturbations du marché, événements d'ajustement et résiliation anticipée	En cas de perturbation du marché ou d'annonce ou de survenue de certains événements (" <i>événements d'ajustement</i> ") concernant le sous-jacent (Indice Facteur) ou ses composantes, comme par exemple (i) une modification, un ajustement ou d'autres mesures portant sur le concept ou le calcul déterminant du sous-jacent ou de ses composantes, ayant pour conséquence que le concept ou le calcul déterminant du sous-jacent ne soit plus comparable à celui qui prévalait à la date d'émission du Certificat Factor, de l'avis de l'émetteur, (ii) la suppression du sous-jacent ou de ses composantes et/ou son remplacement par un autre concept indiciel ou (iii) l'introduction de certains impôts ou taxes, etc. (liste non exhaustive), l'émetteur se réserve le droit de procéder à des ajustements pour sauvegarder ses intérêts (sur le fondement des pratiques courantes du marché) ou de résilier prématurément les Certificats Factor (voir également à ce sujet le programme d'émission).
Clearing / Settlement	SIX SIS AG
Cotation	Sera demandée auprès de la SIX Swiss Exchange (segment principal)
Marché secondaire	Pendant toute la durée de vie du produit, la Banque Vontobel AG assure un marché secondaire. Les cours journaliers indicatifs de ce produit sont disponibles sur www.derinet.ch .
Investissement minimum	1 Certificat Factor
Quantité de négoce minimum	1 Certificat Factor
Traitement fiscal Suisse	<p>Les bénéfices de ce produit ne sont pas soumis à l'impôt fédéral direct.</p> <p>Pas d'impôt anticipé ni de frais d'émission.</p> <p>Les transactions sur le marché secondaire ne sont pas soumises au droit de timbre suisse.</p> <p>Ce produit n'est pas soumis à la fiscalité de l'épargne dans l'UE pour les agents payeurs suisses (Emetteur : Bank Vontobel AG, Zurich).</p> <p>L'imposition mentionnée est un résumé non exhaustif du traitement fiscal en vigueur pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse et ne fait pas foi.</p> <p>Les conditions spécifiques afférentes aux investisseurs ne sont toutefois pas prises en compte. On retiendra que la législation fiscale suisse et/ou étrangère ainsi que la pratique déterminante de l'administration fiscale suisse et/ou étrangère peuvent être modifiées à tout moment. En outre, de nouvelles obligations en matière d'impôts ou de taxes peuvent être prévues (éventuellement avec un effet rétroactif). Le prélèvement et le transfert sur l'investisseur d'autres impôts et prélèvements tels que les taxes sur les transactions (à l'étranger), les impôts à la source et/ou les prélèvements libératoires sont exclusivement réservés (à ce sujet, voir également les précisions du programme d'émission en matière de droit fiscal).</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'adresser à leur conseiller fiscal personnel pour évaluer les conséquences fiscales de l'achat, de la détention, de la vente ou du remboursement de ce produit, notamment dans le cadre d'une juridiction étrangère.</p>
Titres	Les produits structurés sont émis sous la forme de droits-valeurs non matérialisés. Pas de titres, pas d'impression.
Droit applicable et for	Droit Suisse / Zurich 1, Suisse
Surveillance prudentielle	En tant qu'une banque avec surveillance prudentielle, Bank Vontobel AG est soumise à la surveillance individuelle d'une banque par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Cette dernière soumet par ailleurs Vontobel Holding AG et Vontobel Financial Products Ltd., en tant que sociétés du Groupe, à une surveillance de groupe complémentaire sur base consolidée. Vontobel Financial Products Ltd. est inscrite au registre du Dubai International Finance Centre en tant que société non réglementée. Ni Vontobel Financial Products Ltd. ni Vontobel Holding AG ne sont des intermédiaires financiers avec surveillance prudentielle en sens de l'art. 5 para. 1 let. a num. 1.-4. du LPCC.

Concept (Indice Facteur)	<p>Un Indice Facteur reflète la variation quotidienne en pourcentage d'une valeur de référence en tenant compte du levier correspondant (facteur) (voir à ce sujet "Description du sous-jacent (Indice Facteur)" ci-dessous). L'effet de levier y demeure constant. La base de calcul du niveau de l'indice est la variation de la valeur de référence par rapport à son cours de clôture de la veille. Avec chaque cours de clôture du sous-jacent, un nouveau cours de référence est ainsi déterminé qui constitue à son tour la base de l'évolution en pourcentage de la valeur au jour suivant.</p> <p>Dans le cas des Indices Facteur, en raison de l'effet de levier, des moins-values amplifiées au-delà d'un rapport proportionnel sont possibles; toutefois, une perte complète ou un niveau d'indice négatif sera évité au maximum grâce au seuil correspondant (c.-à-d. la variation de cours maximale autorisée de la valeur de référence depuis le dernier ajustement avant un ajustement intra-journalier de l'Indice Facteur, voir à ce sujet "Description du sous-jacent (Indice Facteur)" ci-dessous). En cas de moins-value trop importante de l'Indice Facteur (en fonction de la structure de l'Indice Facteur concerné ou du montant concret du seuil, voir à ce sujet "Description du sous-jacent (Indice Facteur)" ci-dessous), le calcul de l'Indice Facteur est interrompu et simulé à une nouvelle date. En fonction de l'évolution d'une valeur de référence, on peut également imaginer plusieurs ajustements intra-journaliers de l'indice au cours d'un jour d'indice.</p> <p>L'Indice Facteur se compose d'un élément de levier et d'un élément de financement (pour plus de détails à ce sujet, voir le "Index Guide" (guide relatif à l'indice)).</p>
Description du sous-jacent Sous-jacent (Indice Facteur) 4X Long Index linked to Adidas AG	<p>Le 4X Long Index linked to Adidas AG appartient à la famille des indices Leveraged de Vontobel. Il reflète un investissement de type Short avec effet de levier multiplié par le facteur 4 dans Action nominative Adidas AG.</p> <p>Nom de l'indice: 4X Long Index linked to Adidas AG Date de lancement de l'indice: 13. 5. 2014 Valeur initiale de l'indice: 100 points d'indice Devise de l'indice: EUR; un point d'indice correspond à EUR 1.00 Identification: ISIN: CH0243902761 / Numéro de valeur suisse: 24390276</p> <p>Prix de référence: Le cours du sous-jacent (Indice Facteur) pris en compte pour la détermination et le calcul du montant du paiement, correspondant au cours de clôture du sous-jacent (cours de clôture de l'indice) constaté et publié à la date d'évaluation déterminante par l'agent de calcul de l'indice.</p> <p>Agent de calcul de l'indice: Bank Vontobel AG, Gotthardstrasse 43, 8002 Zurich, Suisse Valeur de référence: Adidas AG, Action nominative (ISIN DE000A1EWWW0; Bloomberg <ADS GY Equity>) Lever (facteur): 4 (type Long) Seuil: 21% Frais de l'indice: 1% p.a. Taux d'intérêt: EONIA (Euro Over Night Index Average) Spread de financement de départ: 0.1% p.a.</p> <p>L'évolution et les ajustements éventuels de l'Indice Facteur ainsi que le "Index Guide" (guide relatif à l'indice), contenant le détail du calcul de l'indice, sont consultables à l'adresse https://indices.vontobel.com. Toutes les publications relatives à l'Indice Facteur sont publiées sur la page d'information susnommée, étant précisé que ces éléments sont réputés publiés à la date de leur première publication.</p> <p>Remarque importante En ce qui concerne les indices Leveraged de Vontobel (Indices Facteur), il ne s'agit pas d'indices financiers reconnus, mais d'indices conçus sur mesure par Bank Vontobel AG dans le cadre de sa fonction d'agent de calcul d'indices, qui sont uniquement destinés à servir de sous-jacent pour ce type de valeurs mobilières (Certificats Factor). L'agent de calcul de l'indice procédera au calcul et à la composition de l'Indice Facteur avec le plus grand soin possible. En revanche, l'agent de calcul de l'indice ne garantit pas un calcul sans erreur de l'indice et des autres coefficients nécessaires à la composition et au calcul conformément au "Index Guide" (guide relatif à l'indice), et décline toute responsabilité vis-à-vis des tiers (y compris les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers) pour les dommages directs ou indirects en découlant (pour plus de détails, voir le "Index Guide" (guide relatif à l'indice)).</p>

PERSPECTIVES DE GAIN ET DE PERTE

Les Certificats Factor reflètent l'évolution d'un indice (Indice Facteur) en tant que sous-jacent sur lequel ils se fondent. Ils offrent la possibilité de bénéficier de manière amplifiée (par effet de levier) de la hausse (produits Leveraged Long Index) ou de la baisse (produits Leveraged Short Index) des cours de la valeur de référence sur laquelle repose l'indice (Indice Facteur). Le potentiel de gain pour une stratégie de type Long est en principe illimité; pour une stratégie Short, en revanche, le potentiel de gain maximum est limité et est atteint lorsque le cours de la valeur de référence atteint zéro. Le gain potentiel correspond à la différence positive entre le prix de vente ou de remboursement et le prix d'acquisition. Les Certificats Factor ne génèrent pas de revenus réguliers. La valeur du Certificat Factor pendant la durée de vie du produit est déterminée principalement par l'évolution du cours de l'Indice Facteur concerné, et de ce fait par l'évolution du cours de la valeur de référence sur laquelle il se fonde, le niveau de levier (facteur), le taux d'intérêt, les éventuelles fluctuations de taux de change ainsi que, le cas échéant, la modification du coût des prestations de sécurité (par exemple pour les contrats futures).

L'investisseur supporte le risque d'un investissement quotidien dans le sous-jacent (Indice Facteur), amplifié par un effet de levier multiplié par un facteur. Avec le choix du facteur (levier), l'investisseur détermine simultanément le niveau de risque. Plus le levier est élevé, plus le risque est grand, car l'effet de levier renforce aussi bien les gains que les pertes qui interviennent au niveau du sous-jacent (Indice Facteur). Dans des circonstances défavorables, en dépit du seuil prévu par le Certificat Factor, il peut se produire une perte (même au cours d'une journée) qui, considérée sous l'angle économique, se rapproche beaucoup d'une perte totale du capital investi (y compris du montant des frais éventuels liés à l'acquisition d'un Certificat Factor). Le sous-jacent (Indice Facteur) peut en outre perdre de la valeur dans les phases d'évolution latérale volatiles, même si la valeur de référence atteint de nouveau son niveau de cours initial à la fin de la phase d'évolution latérale.

Même si le cours du sous-jacent (Indice Facteur) enregistre une évolution positive, le cours du produit peut être nettement inférieur au prix d'émission pendant la durée de vie du produit. L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'outre les fluctuations de cours du sous-jacent (Indice Facteur), d'autres facteurs peuvent également exercer une influence négative sur la valeur des produits structurés.

PRINCIPAUX RISQUES POUR LES INVESTISSEURS

Risque de devise

Si le ou les sous-jacents(s) est/sont libellé(s) dans une autre devise que la devise de référence du produit, les investisseurs doivent retenir, d'une part, que ces sous-jacents peuvent comporter des risques en raison des fluctuations de change, et d'autre part, que le risque de perte ne dépend pas uniquement de l'évolution des sous-jacents, mais est également lié à l'évolution défavorable de l'autre/des autres devise(s). Ceci n'est pas valable pour les produits dotés d'une protection contre le risque de change (structure Quanto).

Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit structuré. En outre, il existe le risque que des dysfonctionnements du marché (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée du placement ou à l'échéance des produits structurés au niveau des sous-jacents les concernant et/ou des bourses ou des marchés auxquels ils appartiennent. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits structurés.

Risques liés au marché secondaire

L'émetteur ou le lead manager prévoient de maintenir régulièrement des cours d'achat et de vente dans des conditions de marché normales. Toutefois, ni l'émetteur ni le lead manager ne sont tenus d'offrir des cours d'achat et de vente aux investisseurs pour des volumes déterminés d'ordres ou de titres. Il n'existe aucune garantie quant à une liquidité donnée ou un spread donné (i.e. l'écart entre les prix d'achat et de vente), de sorte que les investisseurs n'ont pas l'assurance de pouvoir acheter ou vendre les produits structurés à un moment donné ou à un cours donné.

Risque d'émetteur

La valeur des produits structurés peut non seulement dépendre de l'évolution du sous-jacent, mais également de la solvabilité de l'émetteur/du garant qui peut évoluer pendant la durée du produit structuré. L'investisseur est exposé au risque de défaut de l'émetteur/du garant. De plus amples informations sur la notation de Vontobel Holding AG et de Bank Vontobel AG sont disponibles dans le programme d'émission.

Publication de communiqués et ajustements

Tous les communiqués relatifs aux produits à l'attention des investisseurs ainsi que les ajustements des conditions des produits (p. ex. suite à des corporate actions) sont publiés dans la rubrique «Historique produit» du produit correspondant sur www.derinet.ch et, concernant les produits cotés à la SIX Swiss Exchange, également sur www.six-swiss-exchange.com conformément aux directives applicables.

Classification

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

Restrictions de vente

U.S.A., U.S. persons, UK, EEE.

DIFC/Dubai: This document relates to an Exempt Offer in accordance with the Markets Rules Module (MKT) of the Dubai Financial Services Authority (DFSA). This document is intended for distribution only to a person entitled to receive it under Rule 2.3.1 of the MKT. It must not be delivered to, or relied on, by any other person. The DFSA has no responsibility for reviewing or verifying any documents in connection with Exempt Offers. The DFSA has not approved this document nor taken any steps to verify the information set out in it, and has no responsibility for it. The securities to which this document relates may be illiquid and/or subject to restrictions on their resale. Prospective purchasers of the securities offered should conduct their own due diligence on the securities. If you do not understand the contents of this document, you should consult an authorized financial adviser.

Autres informations concernant les risques

Veillez prendre connaissance des autres restrictions de vente et facteurs de risques détaillés dans le programme d'émission.

MENTIONS LEGALES

Documentation relative aux produits

Seuls les termsheets publiés sur www.derinet.ch avec les communiqués et les ajustements y relatifs font foi.

La version originale de ce termsheet est rédigée en langue allemande; les versions en langue étrangère sont des traductions qui ne font pas foi. L'émetteur et/ou Bank Vontobel AG est habilité en tout temps à corriger les fautes de frappe, de calcul ou les erreurs manifestes contenues dans le présent termsheet, à procéder aux modifications rédactionnelles nécessaires ou à modifier/compléter les dispositions contradictoires ou lacunaires sans l'accord préalable des investisseurs.

Les conditions de produit du «Termsheet (Indication)» désignées comme telles sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées jusqu'à la date du fixing. L'émetteur n'a aucune obligation d'émettre le produit. Le «Termsheet (Final Terms)», qui est en général rédigée lors du fixing initial, contient un résumé des principales conditions définitives et informations et constitue les «Final Terms» conformément à l'art. 21 du Règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés de la SIX Swiss Exchange. Avec le programme d'émission du 01 juin 2013, enregistré auprès de la SIX Swiss Exchange (le «programme d'émission»), les "Final Terms" constituent le prospectus de cotation complet au sens du Règlement de cotation. En cas de divergences entre le présent termsheet et le programme d'émission, les dispositions des "Final Terms" priment.

Pour les produits structurés non cotés à la SIX Swiss Exchange, le termsheet (Indication) constitue le prospectus simplifié provisoire et le termsheet (Final Terms) constitue le prospectus simplifié définitif au sens de l'art. 5 de la loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC). En complément à ce qui précède (à l'exception des dispositions déterminantes pour une cotation), les investisseurs sont priés de se référer au programme d'émission, notamment aux mentions de risques détaillées qu'il contient, aux "General Terms and Conditions" et aux descriptions des catégories de produits correspondantes.

Tous les documents peuvent être commandés gratuitement pendant toute la durée de vie du produit structuré auprès de Bank Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, 8002 Zurich (téléphone: +41 (0)58 283 78 88, fax: +41 (0)58 283 57 67). Les termsheets peuvent en outre être téléchargés sur le site Internet www.derinet.ch.

Vontobel décline expressément toute responsabilité pour les publications sur d'autres plateformes Internet.

Autres indications

Cette présentation et les indications qu'elle contient ne constituent pas une recommandation du sous-jacent cité; elles n'ont qu'un but informatif et ne représentent ni une offre, ni une invitation à faire une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits financiers. Toutes les indications sont fournies sans garantie. Elles ne sauraient dispenser d'un conseil indispensable avant d'effectuer toute opération portant sur des produits dérivés. Seul l'investisseur qui connaît tous les risques que comporte l'opération envisagée, et qui est en mesure, économiquement parlant, d'assumer les pertes qui pourraient en résulter, devrait envisager la réalisation de telles opérations. Nous vous renvoyons en outre à la brochure «Risques particuliers dans le commerce de titres» que vous pouvez commander auprès de notre institut. Dans le cadre de l'émission et/ou de la distribution de produits structurés, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent indemniser directement ou indirectement des tiers pour des montants variables. Ces provisions sont escomptées dans le prix d'émission. Sur demande, votre organisme de distribution vous fournira de plus amples informations à ce sujet. Pour toute question relative à nos produits, nous nous tenons à votre disposition les jours ouvrables bancaires de 08h00 à 17h00 au numéro de téléphone +41 (0)58 283 78 88. Veuillez noter que toutes les conversations sur cette ligne sont enregistrées. Lors de votre appel, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

Modifications significatives depuis le dernier rapport annuel

Sous réserve des indications fournies dans le présent termsheet et le programme d'émission, aucune modification significative n'est intervenue au niveau de la situation patrimoniale ou financière de l'émetteur/du garant depuis la date de référence ou la clôture du dernier rapport annuel ou du rapport intermédiaire de l'émetteur ou, le cas échéant, du garant.

Responsabilité relative au prospectus de cotation

Bank Vontobel AG est responsable du contenu du prospectus de cotation et déclare présentement que, à sa connaissance, les indications fournies sont exactes et qu'aucune information importante n'a été omise.

Zurich, le 13 mai 2014

Bank Vontobel AG, Zurich

Votre conseiller/-ère clientèle se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.



Bank Vontobel AG
Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich
Telefon +41 (0)58 283 71 11
Internet: <http://www.derinet.com>

Banque Vontobel SA,
Rue du Rhône 31, CH-1204 Genève
Téléphone +41 (0)58 283 26 26
Internet: <http://www.derinet.com>